CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE  
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Douzième session  
île de Jeju, République de Corée  
4 au 8 décembre 2017

Dossier de candidature n° 01292  
pour inscription en 2017 sur la Liste représentative  
du patrimoine culturel immatériel de l’humanité

|  |
| --- |
| A. État(s) partie(s) |
| Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord. |
| Malawi |
| B. Nom de l’élément |
| B.1. Nom de l’élément en anglais ou français  Indiquez le nom officiel de l’élément qui apparaîtra dans les publications.  *Ne pas dépasser 230 caractères* |
| Le nsima, tradition culinaire du Malawi |
| B.2. Nom de l’élément dans la langue et l’écriture de la communauté concernée,  le cas échéant  Indiquez le nom officiel de l’élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).  *Ne pas dépasser 230 caractères* |
| Nsima |
| B.3. Autre(s) nom(s) de l’élément, le cas échéant  Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l’élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l’élément par lequel l’élément est également désigné. |
| Bughali, Ethima, Nchima, Sima |
| C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés |
| Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l’élément proposé.  *Ne pas dépasser 170 mots* |
| Les communautés chewa, ngoni et senga de la région centrale, les communautés sukwa, mambwe, namwanga, ndali, nyakyusa, ngonde, ngoni, tumbuka et tonga de la région Nord, et les communautés yao, lhomwe, sena et mang'anja de la région Sud du Malawi. Le nsima constitue la base de l'alimentation de tous les Malawites, du district de Chitipa à l'extrémité nord du pays au district de Nsanje à l'extrémité sud et de l'île de Likoma à l'extrémité orientale au district de Mchinji à l'extrémité occidentale. Les femmes des villes et des villages du Malawi, en particulier, perpétuent la coutume de préparer quotidiennement le nsima. Les communautés attribuent différents noms à cette tradition culinaire selon leur situation géographique : elle est par exemple appelée « bughali » ou « sima » dans la région Nord, « nsima » dans la région centrale et « nchima », « ethima » ou « nsima » dans la région Sud. |
| D. Localisation géographique et étendue de l’élément |
| Fournissez des informations sur la présence de l’élément sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l’élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l’existence d’éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires et les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d’un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d’autres États.  *Ne pas dépasser 170 mots* |
| La tradition du nsima est suivie par tous les habitants du Malawi, du district de Nsanje à celui de Chitipa et de l'île de Likoma au district de Mchinji. Ce plat est préparé quotidiennement dans l'ensemble des districts du pays qui se situe dans la partie sud de l'Afrique (latitude de 13,30° sud et une longitude de 34° est). Environ 16 millions de personnes – population totale du Malawi selon la dernière estimation réalisée en 2014 – considèrent que le nsima fait partie de leur patrimoine culinaire quotidien. Les différences régionales ne sont visibles qu'au niveau des principaux accompagnements, à savoir que le nsima est servi avec de la viande et des haricots dans le sud, une combinaison de viande, de poisson et de haricots dans le centre, et du poisson ainsi que de la viande dans le nord. Cet élément présente des similitudes avec d'autres plats consommés dans les pays voisins : la Zambie, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe. Dans ce dernier par exemple, le nsima peut être assimilé au sadza, qui est un plat traditionnel des communautés shona. Il peut également être associé à d'autres plats portant des noms différents en République-Unie de Tanzanie, au Mozambique et en Zambie. |
| E. Personne à contacter pour la correspondance |
| **E.1. Personne contact désignée**  Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature. |
| |  |  | | --- | --- | | Titre (Mme/M., etc.) : | Mr. | | Nom de famille : | Mazibuko | | Prénom : | Lovemore | | Institution/fonction : | Museums of Malawi, Acting Deputy Director for Culture | | Adresse : | Museums of Malawi, P. O. Box 30360, Blantyre 3, Malawi | | Numéro de téléphone : | +265 1 871 857 | | Adresse électronique : | lovemoremazibuko@yahoo.com | |
| E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)  *Indiquez ci-après les coordonnées complètes d’une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.* |
| Non applicable |
| 1. Identification et définition de l’élément |
| *Pour le* ***critère R.1****, les États* ***doivent démontrer que « l’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel*** *tel que défini à l’article 2 de la Convention ».* |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l’élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l’article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.  les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel  les arts du spectacle  les pratiques sociales, rituels et événements festifs  les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers  les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel  autre(s) (     ) |
| Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément, tel qu’il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :   1. une explication de ses fonctions sociales et ses significations culturelles actuelles, au sein et pour ses communautés, 2. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l’élément, 3. tout rôle, catégorie spécifiques de personnes ou genre ayant des responsabilités spéciales à l’égard de l’élément, 4. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l’élément.   *Le Comité doit disposer de suffisamment d’informations pour déterminer :*   1. *que l’élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;* 2. *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;* 3. *qu’il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;* 4. *qu’il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d’identité et de continuité » ; et* 5. *qu’il n’est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable ».*   *Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l’esprit que cette section doit expliquer l’élément à des lecteurs qui n’en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté n’ont pas besoin d’être abordées en détail dans le dossier de candidature.* |
| 1. *Fournissez une description sommaire de l’élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l’ont jamais vu ou n’en ont jamais eu l’expérience.*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Le terme « nsima », en chichewa, renvoie soit à un ensemble d'éléments qui relèvent d'une tradition culinaire malawite, soit à un ingrédient unique utilisé dans le cadre de cette même tradition. Ce plat est surtout servi le midi et le soir, mais certains le consomment parfois aussi le matin. En tant qu'ingrédient unique, le nsima se présente sous la forme d'un porridge épais généralement préparé avec de la farine de maïs, mais d'autres ingrédients comme le manioc, le mil ou le sorgho sont aussi couramment utilisés. Le processus d'élaboration de ce plat exige de connaître les propriétés des aliments et de savoir les préparer. Le terme « nsima » désigne aussi un repas traditionnel composé d'aliments autres que le porridge servis en accompagnement. Il peut s'agir de légumes (et notamment de feuilles de citrouille, de haricots, de niebé ou de manioc), de légumineuses (haricots ou pois), de viandes, de poissons, d'insectes (chenilles) ou de lait. L'élaboration du nsima – de la réduction du maïs en farine à la sélection, la préparation et la consommation des éventuels aliments servis en accompagnement –, dont les femmes sont les principales responsables, est rythmée par différents rituels inoffensifs, usages et chants propres au mode de vie des Malawites. Les repas, qui réunissent généralement l'ensemble de la communauté (le nsima et les aliments qui l'accompagnent étant fournis par plusieurs ménages), sont régis par différentes coutumes. Celles-ci permettent notamment de réguler les excès de gourmandise et de promouvoir la propreté ainsi que la cohésion de la communauté. |
| 1. *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l’élément ? Y-a-t-il des rôles, des genres, ou des catégories spécifiques de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de la pratique et de la transmission de l’élément ? Si oui, qui sont-ils et quelles sont leurs responsabilités ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Le nsima, consommé le midi et le soir, relève d'une tradition aussi bien perpétuée dans les villages que dans les villes de l'ensemble du pays. Tous les Malawites peuvent être considérés comme des détenteurs du nsima, mais les porte-drapeaux et praticiens de l'élément sont les femmes et les jeunes filles d'ascendance africaine. Les femmes jouent un rôle particulier plus important dans l'élaboration du nsima. Ce sont elles qui cultivent le maïs, le réduisent en farine, sélectionnent, préparent et servent les éventuels accompagnements, et exécutent les rituels inoffensifs, les coutumes et les chants propres aux Malawites qui rythment le processus. Les femmes sont donc chargées de préparer le nsima et d'apprendre aux jeunes filles à faire de même alors que les hommes les aident à cultiver le maïs et s'occupent de trouver les accompagnements, et notamment la viande, en enseignant aux jeunes garçons à attraper des animaux. Des artisans confectionnent des bâtons de cuisine courbes, des cuillères de service, des nattes – sur lesquelles la farine sèche au soleil –, des mortiers et des pilons – qui servent à réduire le maïs en poudre –, des broyeurs, ainsi que différents types de marmites, bols et assiettes. Bien qu'il soit possible d'acheter des ustensiles de cuisine modernes, la plupart de ces objets généralement fabriqués dans les villages continuent d'être vendus sur les marchés des villes, car certains individus préfèrent la méthode de préparation traditionnelle aux moulins à farine. D'autres privilégient néanmoins les accessoires modernes, mais souhaitent que le produit final soit aussi bon que s'il avait été préparé à l'aide des méthodes et ustensiles traditionnels. |
| 1. *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis de nos jours ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Dans les villages, les filles s'amusent dès leur plus jeune âge à piler le maïs ou à tamiser la farine en vue de la préparation du nsima, tandis que leurs jeunes frères passent des heures à fabriquer des pièges pour les oiseaux ou à surveiller des trous d'où émergera, avec un peu de chance, un chevreuil ou un insecte qui servira d'accompagnement. Une fois le maïs récolté et la viande trouvée, les garçons n'interviennent plus dans la préparation du plat qui revient exclusivement aux femmes. Ces dernières sont donc chargées de transmettre leurs connaissances à l'égard du nsima aux filles tandis que les hommes apprennent aux garçons à chasser, à pêcher ou à ramasser des légumes et des fruits sauvages. La majorité des restaurants du Malawi proposent un menu qui se compose de nsima et de différentes garnitures, parmi lesquelles la plupart des accompagnements traditionnels mentionnés dans les précédentes sections. Les connaissances sont transmises aux étudiants des principales institutions de formation aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration dans le cadre d'une formation en cours d'emploi. Les artisans transmettent leurs connaissances aux jeunes garçons qui souhaitent perpétuer le savoir-faire de leurs aînés après leur disparition. Ceci explique pourquoi il est toujours possible de trouver les ustensiles précédemment mentionnés dans n'importe quel marché du Malawi. Les manuels scolaires utilisés dans le cadre de l'enseignement secondaire de premier cycle consacrent un chapitre au nsima et des ouvrages sur les arts créatifs décrivent la fabrication de plusieurs des accessoires nécessaires à la préparation de ce plat. |
| 1. *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l’élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| La nourriture est un sujet qui intéresse tout le monde, mais le nsima est particulièrement cher au cœur des Malawites qui peuvent en parler pendant des heures, car cette tradition reflète leur identité culturelle et définit leur être. Ceci n'a rien d'étonnant lorsque l'on sait qu'une grande partie de la vie des Malawites est, d'une façon ou d'une autre, liée à la culture, à l'entreposage, au traitement et à la préparation du maïs à partir duquel le nsima est élaboré. Le partage du nsima (KudyaNsima) est une coutume collective observée dans toutes les familles traditionnelles du Malawi qui favorise le renforcement des liens familiaux ainsi que les échanges de connaissances et d'idées. Les citadins néanmoins mangent parfois seuls ou en compagnie d'amis. Il n'est pas rare que le soir ou le week-end, ils demandent à manger du nsima chez eux ou au restaurant après s'être contentés d'un plat à emporter malsain le midi et avoir travaillé dur pendant plusieurs jours. Ce phénomène souligne l'importance que les Malawites accordent au nsima. Lorsqu'un Malawite ne consomme pas de nsima pendant plusieurs jours, il se sent mal en point et éprouve le sentiment d'avoir perdu son identité nationale. La coutume du nsima sert également à souhaiter la bienvenue. Lorsqu'une famille reçoit un invité, un nsima est préparé à son intention pour lui faire savoir qu'il est le bienvenu, et ce, quelle que soit l'heure. Si ce n'est pas le cas, l'hôte ne se sentira pas le bienvenu. |
| 1. *Existe-t-il un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Le fait que de nombreux Malawites consacrent beaucoup de temps à la culture et à l'entreposage du maïs ainsi qu'à la préparation et à la consommation du nsima – dont dépend leur santé depuis des générations – prouve qu'ils adhèrent à cette tradition. Le processus d'élaboration du nsima n'implique aucun rituel dangereux et les méthodes utilisées sont approuvées au niveau international. La survie de ces méthodes de production alimentaire utilisées depuis des millénaires témoigne du profond respect des générations passées pour l'environnement et de leurs connaissances à son égard, mais aussi de la nécessité de le gérer durablement. La rotation traditionnelle des cultures, l'épandage de fumier et le recours à d'autres méthodes plus modernes imposées par le ministère de l'agriculture permettent d'obtenir des rendements élevés tout en ayant peu ou pas d'impacts négatifs sur l'environnement. Les choix des groupes et des individus sont respectés, personne n'étant obligé de manger uniquement du nsima de maïs. Certains individus préfèrent en effet le nsima à base de manioc, de mil ou de sorgho. Compte tenu de la diversité des garnitures proposées, cette tradition ne porte atteinte aux droits – à la vie, à la pratique de la culture de son choix et à la santé – de personne. Certaines communautés refusent par exemple de manger de petits rongeurs (mbewa) et beaucoup désapprouvent la consommation de viande de babouin (nyani). Dans les villages traditionnels, les animaux domestiques (vaches, chèvres, cochons et moutons) ne sont généralement tués qu'à l'occasion d'événements spéciaux, tels qu'une fête, un mariage ou des funérailles, et les habitants peuvent donc choisir ce qu'ils préfèrent. Aujourd'hui, les animaux chassés, avec des chiens, sont de petite taille ; le gros gibier est rarement tué. |
| 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue |
| Pour le **critère R.2**, les États**doivent démontrer que « l’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine »**. Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l’inscription éventuelle contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle. |
| 1. *Comment l’inscription de l’élément sur la Liste représentative peut-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général et à sensibiliser aux niveaux local, national et international à son importance ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| L'inscription du nsima permettra d'accroître sa visibilité et celle du patrimoine culturel immatériel (PCI) en général grâce aux mesures de sauvegarde que mettra en place le gouvernement du Malawi. Ces mesures prévoiront des activités de promotion, et notamment l'élaboration de supports d'information, d'éducation et de communication pour expliquer l'importance de la cuisine en général en tant que PCI de l'humanité et de la tradition culinaire du nsima en particulier. L'inscription permettra de donner accès à cette tradition et de la faire connaître dans le monde entier. Les ustensiles et les garnitures qui lui sont associés relèvent de plusieurs domaines du PCI, et notamment de l'artisanat, des connaissances concernant la nature et l'univers, de pratiques sociales et de traditions orales ; or l'inscription donnera une visibilité à tous ces domaines. L'inscription favorisera la réintroduction du nsima dans les pratiques culinaires des citadins, qui se sont éloignés de cette tradition au profit des fastfoods, ce qui améliorera leur état nutritionnel. |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle encourager le dialogue entre les communautés, groupes et individus ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| Le nsima est un élément collectif ; à l'instar des nombreuses autres traditions culinaires répandues à travers le monde, sa pratique et les connaissances qui lui sont associées peuvent être appliquées dans d'autres régions. Il peut être partagé à l'occasion de tout événement social pour encourager le dialogue entre les communautés, les groupes et les individus. Ce plat peut par ailleurs convenir au goût de chacun étant donné la diversité des garnitures qui l'accompagnent. En dehors de quelques légères variantes, notamment en ce qui concerne les garnitures, le processus de préparation du nsima est globalement le même dans toutes les communautés du Malawi. L'inscription encouragera donc le dialogue entre les femmes de différentes communautés qui pourront expliquer comment elles préparent le nsima au sein de leur foyer, de leur région et de leur district. D'autres groupes, tels que les chercheurs et les étudiants en gastronomie intéressés par le processus de préparation du nsima, pourront aussi prendre part à ce dialogue. L'inclusion de parties sur le nsima et la fabrication des ustensiles nécessaires à sa préparation dans les manuels scolaires permettra d'améliorer les connaissances à son égard. |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle favoriser le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| L'inscription du nsima promouvra la diversité culturelle, car cet élément contribue à la diversité des traditions culinaires répandues dans le monde entier. Grâce à la variété des garnitures, aucun praticien de cette tradition ne se sent méprisé par les autres en raison de ses choix. La préparation du nsima intègre des connaissances, des savoir-faire et des pratiques spécifiques qui concernent la nature et l'univers. Ces connaissances, pratiques et savoir-faire ont été transmis de génération en génération et subissent encore de légères variations en fonction de leur localisation géographique et des céréales utilisées pour fabriquer la farine. L'inscription encouragera la créativité humaine, car elle incitera les individus à puiser dans cette somme de connaissances et à adapter les méthodes de préparation du nsima à leur situation. Les professionnels de la gastronomie et les chefs cuisiniers des hôtels, en particulier, peuvent imaginer de nouvelles recettes à partir de ces connaissances. |
| 3. Mesures de sauvegarde |
| Pour le **critère R.3**, les États **doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées »**. |
| 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l’élément |
| 1. Comment la viabilité de l’élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Les communautés du Malawi ont assuré la viabilité de l'élément à travers :  Une pratique continue – les Malawites préparent et consomment du nsima tous les jours. Les jeunes filles et les jeunes garçons apprennent au quotidien à préparer le nsima et à se procurer les aliments servis en accompagnement.  Menus – Tous les hôtels, et en particulier ceux détenus par des Malawites, incluent désormais dans leur menu des plats malawites, parmi lesquels le nsima figure en bonne place.  Manuels scolaires et livres de recettes – Plusieurs Malawites ont consacré des livres de recettes et des manuels scolaires au nsima et à sa préparation, ce qui permettra de transmettre les connaissances liées à cet élément aux générations futures et garantira la continuité de sa pratique. Une liste de quelques-uns des ouvrages écrits par des Malawites à ce sujet figure à la section 6b.  Revitalisation – L'apparition de moulins à farine a rendu la préparation du nsima plus facile, plus rapide et plus économique sans pour autant lui faire perdre son essence. Le nsima est désormais le plat qui revient le moins cher à acheter et à préparer, ce qui a renforcé sa place au sein des foyers malawites malgré l'introduction d'autres types de nourriture provenant de l'étranger.  Festivals – Plusieurs associations tribales malawites organisent chaque année des festivals. MulhakowaAlhomwe, par exemple, monte tous les ans un festival, qui se déroule fin octobre, dans le cadre duquel sont montrées les pratiques traditionnelles des Lhomwe. L'ethima – nom utilisé par les Lhomwe pour désigner le nsima – fait partie des traditions présentées. L'association pour le patrimoine de Mzimba organise quant à elle le festival Umthetho, qui a lieu chaque année à la fin du mois de septembre, à l'occasion duquel elle présente le nsima. Ces festivals favorisent l'émergence d'un sentiment d'identité. |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  promotion, mise en valeur  revitalisation |
| 1. Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l’élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Festivals – Dans le cadre de la journée de la langue maternelle, le gouvernement malawite organise un festival culinaire dans l'une des trois régions du pays – Nord, Sud et centrale – selon un système de rotation. En 2011, le festival s'est déroulé dans la ville de Mzuzu, au nord, tandis qu'en 2013, il s'est tenu dans le district de Thyolo, au sud. Le festival n'a pas eu lieu en 2014, en raison de contraintes financières liées à un ralentissement de l'activité économique.  Plusieurs autres festivals organisés par des acteurs privés, tels que le Blantyre Arts Festival et le festival Lake of Stars, ont toujours accordé une large place au nsima, lequel peut être consommé dans les restaurants et les hôtels ou acheté auprès des communautés, autorisées à vendre des plats faits maison, dont le nsima.  La politique du gouvernement en matière de culture promeut la diversité culturelle et l'application des connaissances locales en encourageant les communautés à perpétuer leurs traditions.  Le gouvernement a procédé à l'inscription d'associations tribales, telles que l'association pour le patrimoine de Mzimba, afin de préserver les traditions locales, et notamment le nsima.  Documentation – Par l'intermédiaire des Musées du Malawi et de la Commission nationale pour l'UNESCO, le gouvernement a aidé les communautés à dresser des inventaires de leur patrimoine culturel immatériel, et 16 groupes tribaux sur 17 ont inclus le nsima dans leur inventaire.  Éducation – Le ministère de l'éducation a introduit une nouvelle matière sur les aliments de base consommés au Malawi et recommandé comme principal ouvrage de référence un livre écrit par Evelyn Lemani (2001) : « Home Economics in Malawi », volume 2 ; Ce manuel, qui consacre un chapitre à la préparation du nsima, est utilisé dans le cadre de l'enseignement secondaire de premier cycle.  Difficultés : le gouvernement n'a pas pu achever la mise en œuvre des mesures de sauvegarde en raison de ressources limitées. |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l’(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l’élément.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  Promotion, mise en valeur  revitalisation |
| 3.b. Mesures de sauvegarde proposées  Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l’élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d’engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités. |
| 1. Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l’inscription ainsi que par la visibilité et l’attention particulière du public en résultant ?   Minimum 570 mots et maximum 860 mots |
| En cas d’inscription du nsima, le département de la culture propose les mesures de sauvegarde suivantes :  1. Sensibilisation  Activité (1) : sensibilisation de la population au sens et à l'importance de l'inscription du nsima sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité grâce à une page Internet sur les sites du Guide d’investissement du Malawi  et du Guide de tourisme du Malawi, ainsi qu'à des émissions radiophoniques et télévisées.  Parties prenantes : divers médias publics et privés, l'association culturelle Sunganizakwathu (ONG) et plusieurs associations tribales.  Calendrier : 2017-2018  Coût (en MWK) : 10 000 000,00 MWK  Résultats attendus : meilleure compréhension de cette tradition culinaire locale, de ses avantages, mais aussi du sens et de l'importance de son inscription.  Activité (2) : participation accrue à des salons consacrés à la culture culinaire. Organisation de trois salons culinaires à l'intention des communautés dans les trois régions du Malawi : Nord, Sud et centrale.  Parties prenantes : l'association culturelle Sunganizakwathu, la fondation pour le patrimoine chewa, les gouvernements des 27 districts, MulhakowaAlhomwe et l'association pour le patrimoine de Mzimba.  Calendrier : 2017-2019  Coût (en MWK) : 75 000 000,00 MWK  Résultats attendus : transmission de la tradition du nsima dans les familles, notamment au sein des villes.  Activité (3) : organisation chaque année de foires agricoles pour les paysans pratiquant une agriculture de subsistance et les coopératives afin de promouvoir la production des aliments nécessaires à la préparation du nsima.  Parties prenantes : des ONG œuvrant dans le domaine de l'agriculture, des coopératives agricoles, des paysans pratiquant une agriculture de subsistance.  Calendrier : 2017-2021  Coût (en MWK) : 50 000 000,00 MWK  Résultats attendus : augmentation de la production des aliments utilisés pour préparer le nsimaet prise de conscience par les communautés locales qu'il est important de produire des aliments traditionnels pour préserver les différentes variétés locales de nsima et promouvoir un régime alimentaire sain.  II. Travaux de recherche et études  Activité (4) : étude des différentes variantes de la tradition culinaire du nsima et cours consacrés à sa préparation et aux éléments qui lui sont associés dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle.  Parties prenantes : l'université du Malawi, le département de la Nutrition, le département de l'agriculture et le département de l'éducation.  Calendrier : 2017-2018  Coût (en MWK) : 15 000 000,00 MWK  Résultats attendus : documentation et transmission aux jeunes à travers une révision du programme scolaire.  Activité (5) : publication des résultats de l'étude sous la forme d'un livre décrivant en détail les variantes observées dans la préparation du nsima et l'évolution de cette tradition au fil du temps.  Parties prenantes : l'université du Malawi, des maisons d'édition.  Calendrier : 2017-2018  Coût (en MWK) : 5 000 000,00 MWK  Résultats attendus : documentation et transmission pour les enfants déscolarisés et les établissements du secteur de la restauration.  III. Protection juridique :  Activité (6) : Application de plusieurs arrêtés pour protéger la culture du maïs, principal ingrédient du nsima, et meilleure gestion des autres aliments servis en accompagnement.  Parties prenantes : les gouvernements locaux et des districts, les chefs et les praticiens.  Calendrier : 2017-2019  Coût (en MWK) : 7 000 000,00 MWK  Résultats attendus : protection juridique de la tradition culinaire du nsima (accompagnements compris) dans chaque district. Revitalisation de cette tradition culinaire locale et promotion de la transmission des variantes locales du nsima dans chaque communauté.  Activité (7) : révision de la Loi sur les arts et l’artisanat, de la Loi sur les musées et de la Loi sur les monuments et reliques pour y inclure la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du Malawi.  Parties prenantes : la Commission du droit, des chefs, les gouvernements au niveau des districts, les gouvernements locaux et le gouvernement central, des associations tribales et des ONG.  Calendrier : 2017-2021  Coût (en MWK) : 5 000 000,00 MWK  Résultats attendus : meilleure protection juridique de tous les éléments du patrimoine culturel immatériel du Malawi pour permettre leur revitalisation.  IV. Formation  Activité (8) : formation et amélioration du processus de préparation du nsima en tant qu'élément du patrimoine malawite dans les restaurants afin qu'il soit mieux adapté, plus accessible et plus facile.  Parties prenantes : une association de restaurants, les conseils de district et les conseils municipaux.  Calendrier : 2017-2018  Coût (en MWK) : 5 000 000,00 MWK  Résultats attendus : amélioration de la préparation et de la qualité du nsima dans les villes pour qu'un plus grand nombre de personnes puissent l'apprécier.  Activité (9) : formation de bénévoles pour qu'ils transmettent leurs connaissances en matière de santé, de goût, d'ingrédients et de savoir-faire culinaire dans les écoles (notamment maternelles) et les centres communautaires.  Parties prenantes : les conseils de district et les conseils municipaux, les jeunes des communautés locales et plusieurs ONG.  Activité (10) : ateliers portant sur la cuisine locale pour les parents et leçons de cuisine extrascolaires pour les enfants.  Parties prenantes : des enseignants (notamment dans le domaine de la cuisine), des moniteurs agricoles et des ONG.  Calendrier : 2017-2021  Coût (en MWK) : 20 000 000,00 MWK  Résultats attendus : formations destinées aux parents le week-end et aux enfants dans le cadre des activités extrascolaires pour favoriser la transmission de l'élément au sein des foyers.  V. Suivi  Activité (11) : Suivi des activités de sauvegarde  Parties prenantes : les commissaires de district, les chefs et des ONG locales.  Calendrier : 2017-2021  Coût (en MWK) : 10 000 000,00 MWK  Résultats attendus : contrer les effets inattendus de l'inscription susceptibles de compromettre la viabilité de l'élément. |
| 1. Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Sensibilisation  Le gouvernement central – par l'intermédiaire des départements de la culture, de l'information, du tourisme et du commerce et de l'investissement – apportera un soutien notamment financier aux activités de sensibilisation à l'importance de la tradition culinaire du nsima pour la santé.  Protection juridique  Le gouvernement central – par l'intermédiaire des départements de la culture et de la justice et de la Commission du droit – apportera aussi un soutien aux activités de protection juridique sous la forme, notamment, de ressources techniques et financières. Cette activité est prévue dans le plan stratégique 2012-2018 du département de la Culture. Conformément à ce plan, les parties prenantes font actuellement l'objet de consultations.  Travaux de recherche, études et formations  Le département de l'éducation soutiendra les travaux de recherche, les études et les formations en fournissant les compétences et l'expertise nécessaires par l'intermédiaire des universités et des écoles publiques. Une large place sera accordée aux études sur des sujets particuliers concernant les différents domaines du PCI liés à la tradition du nsima.  Suivi  Les gouvernements locaux soutiendront les activités de suivi à travers la formation d'équipes chargées du suivi au niveau des districts. Leurs coûts de fonctionnement seront financés et des réunions seront régulièrement organisées. Les chefs qui ont donné leur consentement et leur soutien à la candidature de l'élément veilleront à la continuité de la tradition dans le cadre des lieux d'échanges communautaires habituels et encourageront un mode de vie et un régime alimentaire sains. |
| 1. Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Les mesures de sauvegarde ont été proposées par les communautés elles-mêmes à l'occasion des activités suivantes :  Premièrement, lors de la formation de jeunes, désignés par les communautés elles-mêmes, à la réalisation d'un inventaire qui a eu lieu en 2010, 2012 et 2014. Les participants ont listé des éléments, parmi lesquels la préparation du nsima, et les ont associés à des mesures de sauvegarde.  Deuxièmement, lors de la réalisation de l'inventaire à proprement parler, les jeunes ayant suivi la formation se sont rendus dans chacune des 17 communautés ethniques du Malawi pour répertorier les éléments à inclure dans l'inventaire pour chaque domaine en donnant une courte description, l'état de l'élément et des propositions de mesures de sauvegarde.  Dans les deux cas, le nsima faisait partie des éléments identifiés.  Troisièmement, les communautés ont concrétisé les mesures de sauvegarde dans le cadre d'un travail de documentation qui a conduit à la constitution du dossier de candidature.  Quatrièmement, une conférence, à laquelle ont participé 27 chefs, 27 conseillers de district et 27 conseillers municipaux, a été organisée du 10 au 13 janvier 2015 à Lilongwe pour faire connaître la Convention de 2003 et l'avancement de sa mise en œuvre au Malawi. Les participants représentaient les gouvernements locaux et les communautés de l'ensemble du Malawi. La question de la candidature du nsima a été posée à cette occasion. Les participants étant largement favorables à cette idée, ils se sont ensuite penchés sur l'élaboration et l'adoption des mesures de sauvegarde mentionnées dans la section 3b.  La fondation pour le patrimoine chewa, l'association pour le patrimoine de Mzimba, ChiwanjachaAyao, l'association pour le patrimoine tonga, l'association culturelle ngonde et MulhakhowaAlhomwe, entre autres, joueront un rôle central dans la mise en œuvre des mesures de sauvegarde. |
| 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde  Indiquez le nom, l’adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l’élément. |
| |  |  | | --- | --- | | Nom de l’organisme : | Museums of Malawi | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr. Lovemore Mazibuko, Deputy Director of Culture,ai. | | Adresse : | P. O.30360, Blantyre 3 | | Numéro de téléphone : | +265 (0) 888551808 | | Adresse électronique : | lovemoremazibuko@yahoo.com | |
| 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature |
| Pour le **critère R.4**, les États **doivent démontrer que « l’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé »**. |
| 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature  Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à la préparation et à l’élaboration de la candidature à toutes les étapes, y compris le rôle du genre.  Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s’il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les ONG, les instituts de recherche, les centres d’expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l’élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l’article 15 de la Convention.  *Minimum 340 mots et maximum 570 mots* |
| Le processus de constitution du dossier fait suite à toute une série d'activités qui se sont déroulées sur plus de quatre ans :  Inventaire du PCI du Malawi en 2007  Le gouvernement avait entrepris des inventaires du PCI du Malawi avant même d'avoir ratifié la Convention de 2003, en 2010. Un premier inventaire a été dressé par le département des arts et des artisanats et le département des musées en 2007. Cet inventaire recensait les éléments de 7 communautés ethniques du Malawi. Au cours du travail d'inventaire, les communautés ont indiqué quels éléments devaient, selon elles, faire l'objet d'une candidature et des mesures de sauvegarde ont été proposées.  Formation de jeunes à la réalisation d'un inventaire par la communauté en 2010  Suite à la réalisation du premier inventaire et à la ratification de la Convention de 2003 en 2010, les Musées du Malawi ont été désignés responsables de la mise en œuvre de la Convention au Malawi et ont immédiatement commencé à former les jeunes à la réalisation d'inventaires du PCI par les communautés. La première formation était destinée à quatre jeunes appartenant chacun à l'une des quatre communautés ethniques de la région Sud : yao, mang'anja, lhomwe et chewa. Là encore, les communautés ont proposé la candidature de plusieurs éléments, en les classant par ordre de priorité, ainsi que des mesures de sauvegarde.  Réalisation d'un inventaire du PCI par les communautés  Au cours de la même année, les jeunes qui ont suivi la formation ont entrepris la réalisation d'un premier inventaire au sein de la communauté lhomwe. À l'issue de cette activité, le nsima a clairement été désigné comme candidat à la candidature et à la sauvegarde.  Une deuxième formation a eu lieu en 2012. Elle était destinée à des jeunes des régions du nord et du centre qui représentaient 10 communautés ethniques : les Ngonde, les Nyakyusa, les Lambya, les Mambwe, les Ndali, les Nyiha, les Sukwa, les Tumbuka, les Ngoni et les Namwanga. À l'issue de cette activité, le nsima a été retenu pour la candidature.  Documentation  Avec l'aide des Musées du Malawi, dix des jeunes formés appartenant aux communautés chewa, sukwa, lhomwe, ngoni, mambwe et nyakyusa ont réalisé un travail de documentation sur le nsima dans les districts de Kasungu et Chitipa.  Réunions avec des chefs et des porte-parole des communautés  Une conférence de sensibilisation, qui a eu lieu du 10 au 13 janvier 2015 à Lilongwe, a réuni 27 chefs, 27 conseillers de district et 27 conseillers municipaux. Les participants représentaient les gouvernements locaux et les communautés locales de l'ensemble du Malawi. Ils ont décidé de proposer la candidature du nsima, tradition culinaire qui unit tous les Malawites, à la Liste représentative du PCI de l'humanité. À l'issue de la conférence, un communiqué de presse a été diffusé dans les journaux pour inviter la population à formuler des commentaires ou des objections à l'égard de la proposition et à communiquer leur opinion au département de la culture. Deux semaines après, ce dernier a analysé les réponses reçues et noté que la candidature ne soulevait aucune objection. |
| 4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature  Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l'élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l’État partie et l’infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d’attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l’anglais ou du français.  Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d’un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.  *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| 1. Formulaire de consentement 01 : rempli par Joyce Phiri, praticienne du village de Mphomwa, représentante des autorités traditionnelles de niveau inférieur, Mphomwa, district de Kasungu, région centrale du Malawi. Joyce Phiri représente les femmes chewa qui pratiquent le nsima en tant que rituel culinaire quotidien. Âgée de plus de soixante ans, elle a passé toute sa vie dans le même village.  2. Formulaire de consentement 02 : rempli par un représentant des autorités traditionnelles de niveau inférieur, Mphomwa, district de Kasungu, région centrale du Malawi, et chef de village Chim'ndeu et Vwala représentant des autorités traditionnelles de niveau intermédiaire de la région centrale. Il s'agit d'un chef chewa bien connu.  3. Formulaire de consentement 03 : rempli par un représentant des autorités traditionnelles/chef Nthondo de la région centrale du Malawi. Il représente les autorités traditionnelles de niveau supérieur des Chewas de la région centrale. Plusieurs représentants des autorités traditionnelles de niveau inférieur, chefs de groupes de villages et chefs de village sont placés sous sa responsabilité.  4. Formulaire de consentement 04 : rempli par un représentant des autorités traditionnelles/chef Mwakaboko de la région Nord du Malawi. Il représente les autorités traditionnelles de niveau supérieur de la région Nord. Plusieurs représentants des autorités traditionnelles de niveau inférieur, chefs de groupes de villages et chefs de village de différentes ethnies, parmi lesquelles les Nyakyusa, les Tumbuka, les Mambwe et les Ngonde, sont placés sous sa responsabilité.  5. Formulaire de consentement 05 : rempli par un représentant des autorités traditionnelles/chef Nanseta de la région Sud du Malawi. Il représente les autorités traditionnelles de niveau supérieur de la région Sud. Plusieurs représentants des autorités traditionnelles de niveau inférieur, chefs de groupes de villages et chefs de village de différentes ethnies, parmi lesquelles les Lhomwe, les Yao et les Mang'anja, sont placés sous sa responsabilité.  6. Invitation à formuler des objections à l'encontre de la candidature du nsima à la LR. Après une année d'attente, aucune objection n'a été communiquée au ministre de la culture, ce qui signifie que tout le monde approuve la candidature.  7. Inventaire du patrimoine culturel immatériel du Malawi – volume 1.  8. Inventaire du patrimoine culturel immatériel du Malawi – volume 2. |
| 4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d’accès à l’élément  L’accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l’inscription de l’élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.  Si de telles pratiques n’existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu’il n’y a pas de pratiques coutumières régissant l’accès à cet élément.  *Minimum 60 mots et maximum 280 mots* |
| Aucune pratique coutumière ne régit l'accès au nsima, une tradition culinaire du Malawi, de la culture du maïs et des autres ingrédients nécessaires à la consommation du principal composant et de ses garnitures en passant par leur préparation. Ce plat peut être servi pour un groupe ou une personne seule en fonction des préférences de chacun, le matin, le midi et le soir. Il est préparé et consommé par les femmes et les hommes (dès leur plus jeune âge) de chaque communauté ethnique du Malawi. Les hôtels et les restaurants n'ont aucun problème à préparer du nsima et à le servir à leurs clients. Aucune pratique culturelle restrictive ni aucun tabou n'entourent cet élément : les communautés acceptent que des membres d'autres communautés accèdent à ce plat et le partagent. |
| 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)  Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale qui est concerné par l’élément, telles qu’associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :   1. Nom de l’entité 2. Nom et titre de la personne contact 3. Adresse 4. Numéro de téléphone 5. Adresse électronique 6. Autres informations pertinentes |
| 1. National Intangible Cultural Heritage Committee Dr. Elizabeth Gomani-Chindebvu, Chairperson P O Box 264, Lilongwe +265 (0) 888899209 egomanichindebvu@yahoo.com  2. Chewa Heritage Foundation Mr. Mark Zilirakhasu, Publicity Secretary P O Box X18 Post dot net, Crossroads, Lilongwe +265(0) 888863648 mackzilira@yahoo.com or chewaheritagefoundation@malawi.net  3. Mulakho wa Alhomwe Mr. Frank Namponya Mazizi, Regional Organising Secretary +265 (0) 999953501 fulazizi@gmail.com  4. Mzimba Heritage Association Mr. Aupson W Thole, General Secretary, P O Box 20603, Luwinga, Mzuzu II,  +265 (0) 88 88 70 809 / 0 111 935 684/ 099 170 76 54 aupsonthole@yahoo.uk.co | |
| 5. Inclusion de l’élément dans un inventaire |
| Pour le **critère R.5**, les États **doivent démontrer que « l’élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) (l’)État(s) partie(s) soumissionnaire(s)** tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ».   1. Indiquez ci-dessous :  * quand l’élément a été inclus dans l’inventaire, qui devrait être avant la soumission de la candidature au Secrétariat (31 mars), * sa référence, * l’inventaire dans lequel l’élément a été inclus, * le bureau, l’agence, l’organisation ou l’organisme responsable de sa mise à jour, * comment l’inventaire a été dressé « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes », (l’article 11(b) de la Convention), * comment l'inventaire est régulièrement mis à jour (l’article12 de la Convention).  1. *Doit également être fournie en annexe la preuve documentaire faisant état de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ;* ***cette preuve doit inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente.*** *L’extrait, devrait être, par exemple, la fiche d’inventaire de l’élément proposé pour inscription, avec sa description, sa localisation, les communautés, sa viabilité, etc. Il peut être complété par l’indication ci-dessous d’un lien hypertexte opérationnel au travers duquel un tel inventaire peut être accessible ; l’indication d’un lien seulement n’est cependant pas suffisante.*   L'inclusion de l'élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l'(les) inventaire(s) soit(soient) complété(s) avant le dépôt de candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de compléter ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà *dûment* intégré l'élément dans un inventaire en cours.  *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Le nsima apparaît comme un élément du patrimoine immatériel de tous les Malawites dans deux des trois inventaires réalisés au Malawi. Des extraits des deux inventaires indiqués ci-après sont joints au présent dossier :  1. Inventaire du patrimoine culturel immatériel du Malawi – volume 1 – 2011. Cet inventaire a été réalisé en 2009, mais joint au présent document en 2011. Il a été dressé par le département des arts et des artisanats en collaboration avec les Musées du Malawi, la Commission nationale pour l'UNESCO et les représentants de huit communautés tribales : les Chewa, les Lhomwe, les Ngonde, les Ngoni, les Tonga, les Tumbuka, les Sena et les Yao. Le nsima figure à la page 61 de cet inventaire, dans le chapitre 5 « Patrimoine culturel immatériel commun » et la section 5.4 « Connaissances et pratiques relatives à la nature ». Une courte description indique clairement que le nsima est l'aliment de base des Malawites.  2. Inventaire du patrimoine culturel immatériel du Malawi – volume 2 – 2013. Cet inventaire a été réalisé avec l'aide de la communauté entre septembre 2012 et avril 2013. 14 jeunes ayant bénéficié d'une formation ont réalisé un inventaire du PCI au sein de 8 communautés ethniques vivant principalement dans la région Nord et qui n'avaient pas été concernées par le 1er volume. Il s'agissait des communautés suivantes : les Bandya, les Lambya, les Mambwe, les Namwanga, les Ndali, les Nyakyusa, les Nyiha et les Sukwa. L'« UkupiyaUbughali » (« KuphikaNsima »), ce qui signifie littéralement « cuisine du nsima » figure à la page 66 de cet inventaire. Bien que l'élément ait été inscrit à Kapoka, dans le district de Chitipa, dans la région Nord, la section dédiée à sa situation géographique indique clairement qu'on le retrouve dans les trois régions du Malawi (Nord, Sud et centrale). |
| 6. Documentation |
| 6.a. Documentation annexée (obligatoire)  Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d’évaluation et d’examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d’éventuelles activités de visibilité si l’élément est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu’ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés. |
| preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l’anglais ou du français  document attestant de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente  10 photos récentes en haute résolution  cession(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)  film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français  cession(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) |
| 6.b. Liste de références documentaires (optionnel)  *Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l’élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.*  Ne pas dépasser une page standard |
| 1. Susan Mayhew and Andrew Penny, 1988. Tropical and Sub-tropical Foods. Macmillan Publishers Limited, Oxford, pg 1- 23. This book describes the growing of the various grains used to make Nsima.  2. J. Barker, 1940. Nyasaland Native Food. The Nyasaland Times, Blantyre. The book describes the whole process of preparing maize, millet and sorghum and all stages of preparation of Nsima using these grains as well as the food for the side dishes.  3. I. S. MacDonald, 1971. A Guide to Growing Fruit and Vegetables. Government of Malawi, Lilongwe. This book describes the growing of various vegetables which are accompaniments to Nsima.  4. Evelyn Lemani, 2001. Home Economics in Malawi, Book 2: A Junior Secondary Course. Dzuka Publishing Company Limited, Blantyre. This book describes the food that Malawians eat and central to them is Nsima. It is also an example of the safeguarding measures in place through education.  5. Alfred I. Ihekoronye & Patrick O. Ngoddy, 1985. Integrated Food Science and Technology for the Tropics. Macmillan Press Limited, London, pg 243 – 248. This book describes the nutritional content of maize and other foods.  6. UNIFEM, 1995. Food Cycle Technology Source Book: STORAGE. Intermediate Technology Publications Limited, London. This book describes the traditional techniques of storing maize and maize flour.  7. Gadi Mgomezuzlu, 1985. Food Production: The Beginnings in the Linthipe Area. Government Printer, Zomba  8. Hazel Warren, 2013. Cooking with Hazel. Dzuka Publishing, Blantyre  9. Nyasaland Government, 1972. Nyasaland Cookery Book and Household Guide. Government Printer, Zomba  10. Nyasaland Government, 1938. Nutritional Review of the Natives of Nyasaland. Government Printer, Zomba  11. Malawi Government, 1987. Malawi’s Traditional and Modern Cooking. Government Printer, Zomba  12. Williamson, 1991. Malawian Diet Over the Past 30 Years. Government Printer, Zomba  13. Department of Economic Planning and Development, 1990. Nutrition Fact for Malawian Families. OPC, Government of Malawi, Lilongwe  14. Annabel Shaxson, Pat Dickson and June Walker, 1985. The Malawi Cook Book. Blantyre Printing and Publishing Company Limited , Blantyre |
| 7. Signature(s) pour le compte de l’(des) État(s) partie(s) |
| La candidature doit être conclue par la signature du responsable habilité à la signer pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, de son titre et de la date de soumission.  Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire. |
| |  |  | | --- | --- | | Nom : | Elizabeth Gomani-Chindebvu PhD | | Titre : | Director of Culture, Chairperson of National Intangible Cultural Heritage Committee | | Date : | 27 septembre 2016 (version révisée) | | Signature : | <signé> | |